

CSNC - FFHMFAC

Commission Sportive Nationale Culturiste

Annexe au Rapport d'activité pour la période du 26 octobre 2014 au 16 janvier 2015

Argumentaire du choix du club pour organiser les finales en 2016

Historique :

La CSNC a décidé d'ouvrir une campagne de candidature en mars 2014 afin

-de disposer d'un calendrier de compétitions aussi tôt que possible,

-d'avoir une procédure **claire** et suffisamment **transparente** sur le choix des organisateurs.

Cette procédure a été initiée par l'envoi d'une lettre à tous les présidents de région (ref PD/CB.CULTU2014-03 du 6 mai 2014) et à tous les clubs (ref PD/LH.CULTU2014-02 du 6 mai 2014). La date limite de la procédure pour la saison 2015/2016 a été fixée au 15 septembre 2014. Les responsables culturistes dans les régions en ont été informés. Ces informations et les documents demandés sont affichés en permanence sur le site public de la CSNC. Au-delà du 15 septembre, si aucun dossier n'a été déposé, le premier club qui fait une proposition solide a les meilleures chances d'être accepté.

Candidatures :

-**Le 24 octobre 2014**, AOSTE FITNESS MUSCULATION envoie sa candidature proposées par le Comité Régional Rhône-Alpes afin d'être présentée au CD du 25 octobre. La candidature est jugée sérieuse par la CSNC qui cependant n'a pas le temps d'en débattre et le délai avec la réunion du CD est jugé trop court. En conséquence de quoi il n'est pas présenté au CD. Le club d'Aoste accepte de maintenir sa candidature jusqu'au prochain CD.

-**Le 28 novembre 2014**, la CSNC prend la décision, lors de sa réunion, de soumettre la seule candidature déclarée et qui est jugée tout a fait sérieuse, en concluant « le choix précoce d'un organisateur doit primer sur le choix géographique. De plus il y a eu deux implantations successives au nord (Haubourdin et Mourmelon), il peut y en avoir deux au sud (Lormont -33- en 2015 et Aoste -38- en 2016) ». Ce compte-rendu est disponible sur le site privé de la CSNC.

-**Le 8 janvier 2015**, le BBFC ALLONNES envoie sa candidature. Compte-tenu que le CD ne s'est pas encore prononcé, la candidature est jugée sérieuse et prise en compte, et, bien qu'il y ait peu de temps, un débat est rouvert au sein de la CSNC. A ce débat sont invités aussi les « défenseurs » régionaux des deux candidatures Pascal Breton (PdL) et Gérard Guennec (RA).

AOSTE FITNESS MUSCULATION: (Rhône-Alpes)

-candidature envoyée le 23 octobre 2014 mais trop tard pour le CD du 25 (dossier incomplet), club très motivé

-gymnase déjà réservé pour la date des finales en 2016 (pas sûr qu'il puisse être disponible à une autre date, pour un interzone par exemple)

-pas d'expérience d'organisation de compétition en culturisme

-mais bénéficiera de la forte implication et de l'appui du comité régional

-licences saison 2013/14 : 176 dont 164 en culturisme et 3 compétiteurs

-licences au 10 janvier 2015: 215 dont 147 en culturisme et 2 compétiteurs en culturisme (à ce jour)

-classé 10ème au challenge national (81 points)

-forte implication de la mairie d'Aoste

-dossier complet sans budget à ce jour, mais des soutiens sont certains.

BBFC ALLONNES (Body Building Fitness Club Allonnes, Pays de la Loire)

-candidat depuis 15 jours seulement mais très motivé (Anniversaire des 30 ans)

-a organisé l'interzone nord en 2014 (excellente organisation)

-fort appui du comité régional

-licences saison 2013/14 : 24 dont 11 en culturisme et 9 compétiteurs en culturisme

-licences au 10 janvier 2015: 20 dont 6 en culturisme et 4 compétiteurs en culturisme

- grosse salle de musculation mais qui licencie exclusivement des compétiteurs (17 licences compétition et 3 loisirs à ce jour).
- classé 16ème au challenge national (54 points)
- forte implication de la mairie d'Allonnes
- dossier avec budget indicatif, mais des soutiens sont certains.

Avis de la CSNC

5 membres (sur 9) répartis du nord est au sud-ouest ont exprimé un avis très clair, choisissant le club d'Aoste pour les raisons principales indiquées ci-dessous :

- les deux candidatures sont de bonne qualité et très équilibrées côté qualités potentielles. **Mais**
- Le club d'Aoste a **l'antériorité de la demande**, ce qui, compte-tenu de la procédure affichée est un argument fort. La raison pour laquelle le délai a été trop court lors du CD du 25 octobre 2014 est que celui-ci a été avancé d'un mois sans que la CSNC en ait été informée à temps.
- Le club d'Aoste est clairement **dans la ligne d'action fédérale**. C'est un gros club avec 207 licences à ce jour, et un club culturiste bien classé au challenge national des clubs.
- Bien que n'ayant jamais organisé de compétition culturiste (c'était aussi le cas du club de Mourmelon le Grand l'année dernière), il dispose de **nombreux bénévoles** et de **l'appui résolu et actif** du comité régional Rhône-Alpes qui a une grande expérience et constitue une force d'organisation pratique importante.